



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 15 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Benoît Gaillard (Soc.) de la Commission permanente des finances du Conseil communal ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Aude Billard (Soc.) comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 15 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Véronique Beetschen (Les Verts) de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par Mme Alice Genoud au nom du groupe Les Verts, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) comme membre de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 15 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Philippe Mivelaz (Soc.) de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Pedro Martin (Soc.) comme membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 15 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Philippe Mivelaz (Soc.) de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Paola Richard-De Paolis (Soc.) comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 15 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/15 de la Municipalité, du 19 avril 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- destiné à financer la révision du PGA ;
2. de balancer le compte d'attente 1930.581.143 par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus par la rubrique 1930.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Service de l'urbanisme ;
4. de faire figurer, sous rubrique 1930.390 du Service de l'urbanisme, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 15 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/24 de la Municipalité, du 14 juin 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'000'000.-, destiné à couvrir les frais de renouvellement des appareils de communication radio du Corps de police ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de CHF 600'000.- pendant cinq ans par la rubrique 2410.331 du Corps de police ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2410.390 « Imputations internes » les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 15 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/33 de la Municipalité, du 16 août 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte de la consultation menée dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé, du plan d'action proposé, de la création d'un poste de délégué-e aux seniors, et de la mise en place d'une *Commission consultative seniors*, selon les dispositions municipales en vigueur.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 15 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « *Le sport pour tous commence dans les quartiers* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 15 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/28 de la Municipalité, du 6 juillet 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud intitulé « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics » ;
2. de prendre acte que la Municipalité proposera au Conseil communal un préavis présentant une stratégie de l'usage de l'eau dans la ville, sur la base d'une image directrice et en accord avec les préconisations du Plan directeur communal (PDCOM), en s'appuyant sur les services compétents, dans le courant de l'année 2018.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 15 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « *Monitoring environnemental de Lausanne* »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 15 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 15 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « *Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution n° 1 de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne position et intervienne directement ou indirectement au sein de la Conférence des Commandants des Polices cantonales de Suisse (CCPCS) pour qu'il ne soit plus systématiquement fait mention de la nationalité des personnes interpellées dans les communiqués de la police municipale. »

ainsi que la résolution n° 2 de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité veille à la rigueur des publications des communiqués de son corps de police »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 15 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Philipp Stauber : « *Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 15 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Françoise Piron et consorts : « *Harcèlement dans les services de la ville, mais que fait la cellule ARC ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prévoie une mesure d'accompagnement, par exemple un lieu ou une personne référente, pour que les personnes usagères victimes de tels agissements, en particulier les plus fragilisées par leur situation personnelle, puissent, si elles le souhaitent, être entendues en toute confidentialité et hors d'une procédure pénale officielle. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 15 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « *Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette les cellules ARC à disposition des conseillères et conseillers communaux, dans le cadre de leur mandat. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :